



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n°116 du 4 juin 2024**

**Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-  
Orientales**

Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet de l'Hérault



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Direction  
Affaire suivie par : Hélène DANEU

Perpignan, le 30 mai 2024

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DE L'HERAULT**

**La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales**

**VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

**VU** L'arrêté préfectoral n° 2024-05-DRCL-202 du 21 mai 2024 du Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à Mme Emilie NAHON, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à Mme Julie Colomb, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales et à M. Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral, pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à M. Vincent Darmuzey, chef du service Eau et Risques, à M. Philippe Orignac, chef du service Eau et Risques adjoint, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim ainsi qu'aux cadres assurant les permanences (astreintes de direction) inscrits sur la liste d'aptitude approuvée par le RSD, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

**Article 3 :**

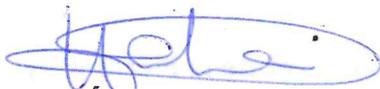
Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels, visées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants :  
M. Jordi Bonnefille, responsable de l'unité gestion de crise et sécurité des transports au service Eau et Risques, M. Thierry DORMOIS, adjoint de l'unité gestion de crise et sécurité des

transports au service Eau et Risques, M. Jean-Louis Mauri, chef d'équipe principal des travaux publics De l'État, Mme Valérie Puig, adjoint administratif principal de première classe et à M. David Lafon, adjoint administratif principal de première classe, Mme Tiffany Xiong est autorisée à signer uniquement les avis relatifs à l'instruction des dossiers de transports exceptionnels

**Article 4 :**

La présente décision sera transmise à la Préfecture de l'Hérault pour publication au recueil des actes Administratifs.

**La Directrice Départementale  
des Territoires et de la Mer,**



**Emille NAHON**